

EHPAD SIMONE DE BEAUVOIR

ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

ET USLD

UNITÉS DE SOINS DE LONGUE DURÉE



Accueil : Tél. : 04 67 93 61 05

ehpad.cazouls@ch-beziers.fr

EHPAD Simone de Beauvoir

9 avenue du Péras

34370 CAZOULES LES BEZIERS

Centre Hospitalier de Béziers

2 rue Valentin Haüy 34500 Béziers

Tél. 04 67 35 70 35

contact@ch-beziers.fr - www.ch-beziers.fr



édition Décembre 2025



La Direction du Centre Hospitalier de Béziers et l'ensemble du personnel de l'EHPAD Simone de Beauvoir vous souhaitent la bienvenue.

Les équipes soignantes, médicales, administratives et logistiques s'engagent au quotidien pour que vous receviez dans ce nouvel environnement les soins et l'accompagnement adaptés à vos besoins dans le respect des droits et libertés des personnes âgées dépendantes.

Ce livret vous apporte une meilleure connaissance de votre lieu de vie et le personnel se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Le Directeur
Philippe Banyols

Si vous avez des remarques ou suggestions pour améliorer l'information qui vous est remise, merci de nous écrire à : communication@ch-beziers.fr

L'EHPAD Simone de Beauvoir



QUELQUES MOTS D'HISTOIRE :

Le 1^{er} hôpital pour les habitants de Cazouls-les-Béziers a été créé en 1757, sur une partie de l'emplacement du Château. En 1758, les trois premières sœurs de la communauté Saint Vincent de Paul intègrent l'hôpital, qui devient ensuite un hospice, puis, plus tard, la Maison de retraite Saint Jean.

Le 1^{er} décembre 2005, l'établissement devient un EHPAD. Malgré des travaux de réhabilitation, l'EHPAD Saint Jean, situé au cœur du village, ne permettait plus d'être en conformité avec les normes exigées par les services publics. Il a donc été reconstruit en périphérie du village, a ouvert ses portes le 25 juin 2008 et se nomme "Simone de Beauvoir". En 2016, l'EHPAD Simone de Beauvoir fusionne avec le Centre Hospitalier de Béziers et intègre sa filière gériatrique (consultation mémoire, accueil de jour, hébergement temporaire...).

L'EHPAD Simone de Beauvoir est situé dans un secteur calme et agréable proche de toutes commodités de Cazouls-les-Béziers, à 13 km au nord de Béziers, sur les premiers contreforts des Cévennes.

L'établissement accueille 60 résidents en hébergement permanent et dispose d'un lit d'hébergement temporaire.

Il propose également un Accueil de Jour Alzheimer d'une capacité de 6 places.



L'EHPAD est organisé autour de 61 chambres individuelles, réparties de plain-pied en 3 unités :

- ARAMON (*secteur protégé, fermé par un digicode*), spécialisé pour l'accueil de résidents atteints de maladie d'Alzheimer) ;
- CHARDONNAY secteur ouvert qui comprend 7 chambres adaptées à l'accueil des résidents les plus dépendants ;
- SYRAH secteur ouvert qui dispose d'une chambre réservée à l'accueil temporaire.

L'établissement dispose de patios et de petits salons, d'un réfectoire, d'une salle d'animation polyvalente et d'un salon de coiffure.



Les structures d'hébergement et d'accueil du pôle de gérontologie

• •

L'activité gérontologique dépend du Centre Hospitalier de Béziers et se situe sur deux sites : celui de Perréal-Les Arènes à Béziers et l'EHPAD Simone de Beauvoir à Cazouls-lès-Béziers.





De ce fait, le résident accueilli dans les différentes unités d'hébergement accède à l'ensemble des prestations de l'hôpital : plateau technique (*radiologie, IRM, scanner, bloc opératoire...*), services d'hospitalisation (*médecine, chirurgie, consultations spécialisées...*).

Les unités d'hébergement accueillent des personnes âgées nécessitant un suivi médical régulier, un accompagnement par des soins et une assistance dans les actes de la vie quotidienne.

Etablissement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) : 61 lits, dont 16 en secteur protégé

Les EHPAD sont des structures médico-sociales dont la mission est l'accueil des personnes âgées en perte d'autonomie.

La filière Alzheimer du CHB

- Consultation mémoire
- Accueil de Jour Alzheimer (AJA)
- Plateforme d'Accueil et de Répit (PFR)
- Unité d'Hébergement Renforcé (UHR)
- Hébergement temporaire en EHPAD



Votre bien-être et votre confort



L'animation

L'objectif de l'animation est de répondre de façon adaptée aux choix et attentes des personnes accueillies et de développer le projet de vie sociale de chaque résident.

L'animation est un soin à part entière adapté au degré d'autonomie. Il s'exerce dans le respect de l'identité et de la dignité de chaque résident.

Les propositions d'animations n'ont aucun caractère obligatoire, vous pouvez choisir de ne pas y participer.

Toutes sortes d'activités sont proposées aux résidents. Afin de maintenir un lien social et culturel des sorties et l'intervention de prestataires extérieurs sont proposées (*Art-thérapie, activité physique adaptée, musicothérapie, médiation animale, animations musicales, associations...*).

L'équipe d'animation est à votre disposition du lundi au vendredi. Les programmes d'animations sont affichés.



Votre chambre

L'établissement met à disposition du résident une chambre meublée, simple ou double, équipée d'un système d'appel malade, d'une prise de télévision et de téléphone, et d'une salle d'eau avec cabinet de toilette et douche.

Le mobilier de la chambre est composé d'un lit médicalisé, d'un chevet, d'une table ou d'un adaptable, d'un fauteuil de repos, d'un placard de rangement et d'une commode.

Il est néanmoins possible, voire conseillé, de personnaliser votre chambre en apportant des petits équipements (*petit mobilier, téléviseur, cadres, photos, bibelots...*) dans le respect des règles de sécurité et dans les limites de la surface et de l'accessibilité de la chambre et sans percer les cloisons.

- Le téléphone : une ligne téléphonique est disponible dans chaque chambre.
- La télévision : elle doit être fournie par le résident.

Espaces de vie communs

En complément de votre chambre, vous disposez d'un accès aux espaces de vie communs pour favoriser le lien social.

- Une salle à manger climatisée
- Une salle d'animation
- Un jardin et un parc arborés, ombragés et aménagés



Le culte

Vous pouvez faire appel au ministre du culte de votre choix. Une messe catholique est organisée mensuellement sur le site.

Les visites

Vos proches et amis sont les bienvenus. Les visites sont libres. Cependant, il est demandé aux familles et à l'entourage d'éviter les visites tardives ou très matinales afin de ne pas troubler la sérénité des lieux ni en gêner le bon fonctionnement.

Sécurité incendie et hygiène des locaux

Votre sécurité est une priorité. La sécurité incendie dans l'enceinte de l'établissement est assurée par le service sécurité du Centre Hospitalier de Béziers. Les consignes sont affichées au sein de chaque secteur.

Nous vous demandons, ainsi qu'à vos visiteurs, de respecter les règles d'hygiène en vigueur concernant les locaux qui sont entretenus par le personnel hospitalier.



Votre accompagnement



L'équipe pluridisciplinaire à votre disposition

Le médecin coordonnateur garantit la qualité et la sécurité des soins des résidents en coordonnant les différents intervenants médicaux et paramédicaux.

Du personnel formé et qualifié est présent pour vous assurer la meilleure prise en charge :

- **Equipe médicale** : praticiens hospitaliers, gériatres, onco-gériatre.
Des équipes mobiles spécialisées (*autonomie, psychiatrie ou soins palliatifs*) peuvent également intervenir sur sollicitation.
- **Equipe paramédicale** : cadre de santé, infirmiers, ergothérapeutes, diététicien, psychologue, aides-soignants, agents de service hospitalier.
- **Animatrice**
- **Equipe administrative** : directeur, responsable administrative
- **Equipe sociale sur sollicitation**
- **Equipe restauration**

Vos prestations hôtelières



La restauration

L'établissement bénéficie d'une prestation de restauration réalisée sur site. Le menu proposé chaque jour est établi par l'équipe de cuisine en collaboration avec le service diététique. L'équipe soignante prendra en considération vos goûts, vos habitudes alimentaires, vos aversions ainsi que vos allergies alimentaires. Une commission des menus qui se réunit trimestriellement, associe membres du Conseil de Vie Sociale, résidents, personnel, direction. Les menus sont affichés dans chaque secteur.

Les repas sont servis en salle à manger sauf si votre état de santé justifie qu'ils soient pris en chambre.

Vos proches ont la possibilité de prendre leur repas avec vous (*au tarif fixé par l'établissement*) dans la limite des places disponibles. Les tickets-repas sont à retirer auprès de la responsable administrative.



Horaires repas :

- **Petit déjeuner :**
entre 7h et 9h
- **Déjeuner :**
à partir de 12h
- **Goûter :**
à partir de 15h30
- **Diner :**
entre 18h et 19h
en fonction du secteur et du lieu de repas

La blanchisserie

L'ensemble du linge hôtelier (*literie, toilette et table*) est fourni et entretenu par l'établissement. Votre linge personnel peut être entretenu par la blanchisserie de l'établissement en dehors du linge délicat. Il est conseillé de marquer le linge pour éviter toute perte de vêtement. Le trousseau devra être renouvelé aussi souvent que nécessaire (*changeement de saison, état de la personne...*). Pour ceux qui le souhaitent, une vêture est organisée deux fois par an.



Le courrier

Le courrier à destination du résident est distribué par le vaguemestre du Centre Hospitalier de Béziers. Les résidents ont la possibilité de faire partir du courrier personnel, à condition de l'avoir affranchi, soit en le déposant dans une boîte prévue à cet effet soit en le remettant au personnel du service.

Participation des usagers

Le projet d'hébergement

Il définit les objectifs de la structure, ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Il est établi pour une durée de 5 ans et est soumis au Conseil de Vie Sociale. Ce document constitue une référence pour les professionnels, résidents et familles. Il garantit les droits des usagers en définissant des objectifs en matière de qualité de prestations et d'accompagnement.

Le Conseil de la Vie Sociale

En référence à la loi du 2 janvier 2002, le Conseil de la vie sociale (CVS) est une instance permettant aux résidents et à leurs familles de participer au fonctionnement de l'établissement. Le CVS est une instance consultative composée de représentants des résidents, des familles, de mandataires judiciaires à la protection des majeurs, de représentants légaux, de bénévoles, de professionnels de l'établissement et d'un représentant de l'organisme gestionnaire. Il a pour objectif principal d'améliorer la qualité de vie au sein de l'établissement. Ses membres sont élus pour 3 ans renouvelables.

Votre admission

Les services d'hébergement EHPAD accueillent des personnes âgées nécessitant un suivi médical régulier, un accompagnement par des soins et une assistance dans les actes de la vie quotidienne.

Conditions d'admission :

- Etre âgé de + 60 ans ou être bénéficiaire d'une dérogation d'âge
- Si possible, recueil du consentement de la personne concernée ou du mandataire judiciaire.

Parcours d'admission :

1- Formulation de la demande

- Via Internet sur le site [Service public.fr](http://Service-public.fr) / CERFA N°14732*03
- Accueil de l'EHPAD S. de Beauvoir
- Via trajectoire Grand Age

2- Dépot de la demande d'admission

Dossier complet + pièces justificatives.

- Par mail : ehpad.cazouls@ch-beziers.fr
- Accueil de l'EHPAD S. de Beauvoir
- Via Trajectoire Grand Age

3- Examen de la demande d'admission par la commission d'admission hebdomadaire (validation ou refus)

4- Décision

information au résident,
à la famille ou au mandataire

Admission en EHPAD

- Signature du contrat de séjour
- Orientation et accompagnement pour les aides financières possibles



Modalités financières

Coût de l'hébergement

TARIF JOURNALIER =

Tarif Hébergement + Tarif Dépendance du Gir* 5 et 6

- **Tarif HEBERGEMENT** (*Frais de repas, entretien des chambres et du linge, animation, frais d'hôtellerie*), actualisé annuellement par le conseil départemental de l'Hérault
- **Tarif DEPENDANCE** (*minimum du Tarif dépendance Gir 5-6, non pris en charge par le conseil départemental de l'Hérault*)
- Seuls les résidents en provenance d'un département extérieur à l'Hérault doivent constituer un dossier individuel APA* en établissement.

La prestation globale octroyée aux résidents de l'Hérault est perçue directement par l'EHPAD pour les Gir allant de 1 à 4.

Les aides possibles sous conditions de ressources

1. L'aide sociale à l'hébergement des conseils départementaux
2. L'allocation logement de la CAF ou MSA
3. Pour les résidents imposables : réduction d'impôt.

* Le GIR (Groupe iso-ressources) correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il permet notamment aux professionnels médicaux-sociaux d'évaluer le degré d'autonomie d'une personne et peut déclencher l'attribution d'une aide financière telle que l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

Le GIR est déterminé en fonction de la grille nationale AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupe Iso-Ressources).

Retrouvez
les tarifs en cours sur
notre site Internet :
www.ch-beziers.fr
dans la rubrique
Patients & Résidents /
Hébergement & EHPAD



CONTACTS UTILES

Accueil : 04 67 93 61 05

Cadre de santé : 04 67 93 13 82



suivez-nous sur :



Lieu de santé
sans tabac